



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Jura



DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION  
NATIONALE DU JURA - Division du 1er Degré (D1D)  
335, rue Charles Ragmey - BP 602  
39021 LONS LE SAUNIER CEDEX

Dossier suivi par Coralie Bonnot  
tel:03.84.87.27.21  
mail : ce.d1d.gc2.dsden39@ac-besancon.fr

### STAGE CAPPEI - Année scolaire 2019/2020

**CANDIDATURES A UN STAGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SPECIALISEE CAPPEI  
ENSEIGNANTS CHARGES DE LA SCOLARISATION DES ELEVES PRESENTANT DES BESOINS  
EDUCATIFS PARTICULIERS LIES A UNE SITUATION DE HANDICAP, DE GRANDE DIFFICULTE  
SCOLAIRE OU A UNE MALADIE**

(décret n°2017-169 du 10 février 2017, arrêté du 10 février 2017, bulletin officiel du 16 février 2017)

**Cet imprimé est à adresser par le candidat à son IEN de circonscription pour le vendredi 8 mars 2019,  
date de réception. L'IEN transmettra ensuite le dossier à la D1D pour le mercredi 13 mars 2019.**

NOM ET PRENOMS : \_\_\_\_\_ NOM PATRONYMIQUE: \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU : \_\_\_\_\_  
 célibataire  vie maritale  pacsé(e)  marié(e)  divorcé(e)  veuf (ve)  
Nombre et âge des enfants à charge : \_\_\_\_\_  
ADRESSE PERSONNELLE: \_\_\_\_\_  
MAIL: \_\_\_\_\_ TELEPHONE: \_\_\_\_\_ PORTABLE: \_\_\_\_\_  
CORPS :  Instituteur  P.E. Classe normale  P.E. hors classe  
FONCTIONS : \_\_\_\_\_ ECHELON : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_  
POSTE ACTUEL (école/établissement) \_\_\_\_\_ Affectation à titre : \_\_\_\_\_  
si affectation à titre provisoire par délégation, poste détenu à titre définitif : \_\_\_\_\_

#### AU 01/10/2019:

Ancienneté générale de service :	ans	mois	jours
Ancienneté effective d'enseignement :	ans	mois	jours
Ancienneté dans l'enseignement spécialisé :	ans	mois	jours

DIPLOMES : - date d'obtention : -  
- -  
- -

TITRES : - date d'obtention : -  
- -  
- -

En cas de dépôt antérieur de candidature à un stage CAPSAIS/CAPA-SH non retenue, indiquer l'année :

#### MODULE DE PROFESSIONNALISATION CHOISIE (1 seul MODULE possible) :

- enseigner en SEGPA ou EREA (ex option F)
- travailler en RASED aide à dominante pédagogique (ex option E) ou aide à dominante relationnelle(ex option G)
- coordonner une ULIS (ex option D ou C)
- enseigner en unité d'enseignement IME, ITEP, Hôpitaux de jour (ex option D)
- enseigner en milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé (ex option F)

En cas de candidature retenue pour une formation proposée dans plusieurs sites, si vous souhaitez effectuer ce stage dans un autre site que celui désigné, une demande motivée de dérogation devra être envoyée à l'Administration centrale, sous couvert de Monsieur le directeur académique, pour examen en CAPN.

La ventilation de possibilités de départ en stage par option et par centre de formation n'est pas encore définie à l'heure où la note est imprimée.

Pour toute information, s'adresser à l'équipe départementale ASH (Madame CHOULOT : 03.84.87.27.38)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance des conditions exigées des candidats au stage de spécialisation pour la formation relevant de l'ASH (stage CAPPEI)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du candidat :

### **OBLIGATION MORALE ECRITE**

Je m'engage :

- à me présenter aux épreuves de l'examen du CAPPEI dans les conditions fixées par les textes en vigueur;
- à suivre l'intégralité des regroupements de formation;
- à exercer :
  - sur un poste correspondant aux modules de professionnalisation choisie en 2019/2020 si ma candidature est retenue et si j'obtiens une telle affectation au mouvement 2019
  - des fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant 3 années consécutives (année de formation comprise) dans le module de professionnalisation choisie lors de l'admission au stage
  - à exercer ces 3 années consécutives dans le département au titre duquel l'admission en stage a été prononcée

En cas d'échec, l'administration conserve au candidat la possibilité de rester sur son poste pendant une année scolaire. En contrepartie, le candidat s'engage à repasser l'examen une seconde fois.

### **AVIS DE L'INSPECTEUR(TRICE) DE L'EDUCATION NATIONALE DE CIRCONSCRIPTION**

concernant:

- les motivations du candidat :

- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite :

- ses capacités relationnelles :

- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail :

Avis favorable

Avis défavorable

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature de l'IEN de circonscription

**MOTIVATIONS DU CANDIDAT:**

(Le candidat utilisera cette page pour exprimer ses motivations)

**PARTIE RESERVEE A LA D1D :**

Renseignements administratifs vus et vérifiés le :

Le candidat remplit les conditions nécessaires :  oui  non

(Rubrique pour information) Le candidat est affecté à titre provisoire sur un poste ASH de l'option envisagée, à la date de l'appel à candidature :

oui  non

Barème obtenu (selon les règles adoptées lors de la CAPD du 11 mars 2003) :

- points AGS au 01/10/2019

(1 point par an, 1/12ème de point par mois, 1/360ème de point par jour)

- points d'ancienneté au 01/10/2019 dans l'enseignement spécialisé pour les non titulaires du CAPSAIS ou du CAPA SH

(3 années au maximum prises en compte, même si non consécutives, sur les 5 dernières années: 2 points par an - maximum 6 points)

- point pour demande renouvelée pour les non titulaires du CAEI/DI ou d'une autre option du CAPSAIS ou du CAPA SH

(1 point pour demande renouvelée de manière consécutive)

**Total barème :**

Avis de la CAPD :

Candidature retenue  sur liste principale  sur liste supplémentaire

Candidature non retenue